

# Redoublement en 2nde GT et en Terminale : Entre gestion des flux et improvisation !

Deux décrets ministériels récents modifient les **conditions de possibilité du redoublement en 2nde GT et en Terminale**. Présentés comme des réformes menées dans l'intérêt des élèves, ils vont poser **des problèmes redoutables**.

## ► Droit au redoublement dans l'établissement en Terminale.

Le décret n° 2015-1351 du 26/10/2015 prévoit que les élèves ayant échoué au baccalauréat pourront conserver leurs notes supérieures ou égales à 10, qu'ils pourront redoubler dans des conditions « aménagées », et surtout qu'ils auront le droit de redoubler dans leur établissement.

**Certes, l'intention est louable, mais...**

- **Quels moyens supplémentaires dans les établissements ?**
  - **Que va-t-il arriver aux lycées qui, dans un bassin, accueilleraient parfois prioritairement les redoublants ?**
  - **Quelles règles d'accueil et d'assiduité pour les élèves qui garderont certaines de leurs notes ?**
- Le ministère et les rectorats n'ont rien prévu pour répondre à ces questions... **Il faudra être très vigilant dès les résultats définitifs du bac connus !**

## ► Disparition du redoublement en 2nde GT.

Le décret n° 2014-1377 du 18/11/2014, entré en vigueur à la rentrée 2015 (et s'appliquant donc cette année), prévoit de rendre « exceptionnels » les redoublements en 2nde GT. Plus précisément, sauf cas de décrochage en cours d'année de 2nde, les conseils de classe ne pourront plus proposer le redoublement aux élèves en difficulté : seule la famille pourra garder l'initiative de le demander si l'orientation proposée ne lui convient pas.

**Certes, le redoublement n'est pas une solution miracle, mais...**

- **Qu'est-il prévu pour aider les enseignants à faire réussir tous les élèves en 2nde GT ? Rien !...** on demande donc aux enseignants de laisser des élèves « aller au casse-pipe » sans rien dire, on crée les conditions pour renforcer le sentiment d'impuissance face aux difficultés des élèves...
- **Les conditions de travail en 2nde se sont-elles améliorées ? Certainement pas !** Au contraire, même, depuis la réforme du lycée, les effectifs par classe, en 2nde, n'ont cessé d'augmenter. Toujours plus d'élèves à prendre en charge, et toujours moins de moyens de les faire réussir...
- **Quelles conséquences de cette disparition du redoublement ?** Des élèves en difficulté leurrés sur leur possibilité de réussir dans le cycle terminal ; des hiérarchies entre voies et séries renforcées, quand on oriente vers la voie technologique les élèves les plus faibles au lieu de les faire redoubler...

## Urgent : que faire pendant les conseils de classe de 2nde GT ?

Le SNES-Fsu propose ci-dessous quelques conseils pour limiter les effets néfastes du nouveau dispositif sur le redoublement en 2nde GT.

### ► En amont :

- si tel est le cas, **indiquer dans votre appréciation "N'a pas le niveau en (préciser la discipline) pour suivre en première", le dire à l'élève et, le cas échéant, à la famille ;**
- faire le point avec le PP sur les vœux des élèves ;
- **aller voir la direction pour savoir comment se répartissent les vœux des élèves au sein des secondes** (combien de vœux 1 dans chaque série?) ;

### ► Pendant le conseil :

- **intervenir en début de conseil** pour expliquer aux élèves et aux parents les problèmes que pose ce nouveau texte ;
- si nécessaire, **utiliser la case "observations"** pour noter que l'élève n'a pas le niveau pour suivre en première ;
- si l'on pense qu'il réussira mieux dans la voie professionnelle, utiliser la case qui permet de donner ce conseil et le cas échéant préciser que c'est le maintien en seconde pro qui est conseillé ;
- dès lors que vous considérez que l'élève n'a pas le niveau pour passer en première, **refuser de continuer à discuter du choix de série à faire mais interroger le chef d'établissement sur son choix et les raisons qui le poussent à le faire ;**

### ► Après le conseil :

- **Demander un bilan** (comparatif/vœux des élèves) des choix de série prononcés par le chef d'établissement, notamment pour les élèves dont le conseil avait déconseillé le passage en première ;
- **Faire remonter au S3 toutes les difficultés** que vous pourriez rencontrer (lycee@versailles.snes.edu).